



LE MOT DE LA PRESIDENTE

Cher(e) Collègue,

L'actualité syndicale

Une intersyndicale ADD, s'est tenue le 11 juin 2016 à l'initiative du SNPDOSS CFE-CGC, pour envisager les suites possibles concernant la décision du Conseil d'Etat relative aux conditions de nomination des directeurs et des agents comptables de l'institution.

Si de nouvelles modalités de nomination des ADD devaient un jour être élaborées, il est clair qu'elles ne peuvent en aucun cas résulter de la décision unilatérale d'un directeur de caisse nationale. Il vous appartient de rester vigilants et de nous signaler toute velléité de contournement des règles existantes.

Une invitation du nouveau Président du COMEX, Jean Louis REY, lequel souhaitait rencontrer, en bilatéral, les partenaires sociaux. Cette réunion a permis au SNPDOSS CFE-CGC de réaffirmer ses positions et les problématiques actuelles des agents de direction :

- La transformation en profondeur de nos métiers et de nos responsabilités, liée en particulier à l'évolution des réseaux,
- Les situations, de plus en plus fréquentes, de stress et de situations individuelles préoccupantes dans le contexte d'évolution de nos fonctions dans des environnements socio-économiques contraints,

L'occasion pour nous de réitérer notre demande de constitution d'un groupe de travail spécifique aux agents de direction pour analyser les difficultés rencontrées et proposer des solutions adaptées.

- Notre détermination à ne plus accepter que des catégories d'emploi puissent être écartées de futures mesures salariales,

Le Président du COMEX précise que la tutelle ne changera pas sa lettre de cadrage pour 2016. Une négociation pourrait néanmoins s'ouvrir dans un cadre conventionnel pluriannuel.

- Notre volonté de voir aboutir rapidement, et hors négociation classification si nécessaire, des mesures pour encourager et faciliter la mobilité fonctionnelle et géographique,

Dans ce cadre, nous avons demandé un retour sur l'expérience conduite dans le Nord Pas de Calais sur la revue de vivier préconisée par le rapport MOREL. Il nous paraît important de vérifier que cette démarche ne vient pas se heurter aux candidatures « hors région ».

Le groupe de travail traitant des questions spécifiques au personnel de direction, dont la première réunion s'est tenue à l'UCANSS le 20 juin 2016 en présence de représentants des caisses nationales.

Après une première approche des objectifs qui pourraient être assignés à ce groupe de travail et un relatif consensus sur les problématiques soulevées par les partenaires sociaux, l'UCANSS a proposé trois orientations possibles aux travaux :

- Lancer une enquête auprès de l'ensemble des agents de direction afin de :
 - mesurer le degré des difficultés rencontrées tant sur l'évolution des fonctions que sur les conditions actuelles de travail,
 - cibler les besoins et les attentes dans le contexte d'amplification des restructurations réalisées, en cours ou à venir.
- Travailler, en anticipation des futures négociations sur la classification, sur les dispositions conventionnelles à faire évoluer, notamment pour finaliser les recommandations du rapport MOREL.
- Etudier, après analyse des résultats de l'enquête, les modalités de mise en place d'une médiation en amont pour traiter les difficultés que pourraient rencontrer certains ADD dans leur quotidien.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions concernant les dispositions conventionnelles à faire évoluer (snpdossfecgc3@gmail.com).

Nous comptons également sur l'attention que vous porterez au questionnaire qui vous sera envoyé.

Des motifs de satisfaction

- La décision de cour d'appel rendue en faveur de l'une de nos adhérentes que nous avons soutenue et défendue pendant toute la procédure de licenciement dont elle avait fait l'objet (*Cour d'appel de RIOM du 24 mai 2016 n° 15-02594 : licenciement nul pour faits constitutifs de harcèlement moral*)
- Lors de son récent congrès, la CFE-CGC a reconduit Serge LAVAGNA, président de l'EN3S, comme Secrétaire National en charge du secteur Protection Sociale à la Confédération. C'est pour nous un gage de continuité dans la conduite des dossiers qui nous préoccupent. Celui-ci est, en outre, très investi sur les questions liées à l'évolution de la carrière des personnels de direction des organismes de sécurité sociale au travers des actions de formation dispensées par l'Ecole, auxquelles il contribue.

Un projet de décret en préparation

Ce projet retient notre attention sur deux points:

- Les modalités de mutualisation des missions ou activités entre organismes, branches ou régimes de sécurité sociale : si ce projet, actuellement à l'étude dans les Caisses Nationales, établit une responsabilité de droit commun pour les Agents comptables, encore conviendra-t-il d'être vigilants sur les conditions et modalités d'application de celui-ci ;
- Les modalités de nomination des Agents de Direction à l'UCANSS : le texte prévoit l'alignement des règles sur celles des Caisses Nationales. Le directeur de l'UCANSS aura désormais le pouvoir de nommer les ADD de son organisme, hormis l'agent comptable (nommé par le COMEX).

Rejoignez-nous en nous retournant votre bulletin d'adhésion.

A la veille des congés d'été, nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes et reposantes vacances.

Edith ALBAN

Présidente